

Formulaire de demande de données agrégées

Des données agrégées peuvent être demandées à Statbel via ce formulaire. Une demande correctement remplie devrait d'une part permettre une communication rapide et efficace des données demandées, mais d'autre part, elle devrait également permettre à Statbel de procéder à une évaluation correcte en termes de protection des données.

Sur la base des modalités de la demande et des risques connexes, le comité DPO de Statbel évaluera si un contrat de confidentialité doit être conclu ou non. Il est donc important que toutes les informations pertinentes relatives à la protection des données soient fournies de manière concise mais néanmoins précise.

Comment remplir le formulaire:

- Les éléments facultatifs doivent permettre à Statbel d'établir rapidement un contrat de confidentialité si le comité DPO estime qu'un tel contrat est nécessaire.
- Veuillez fournir au point 1 'Description des données demandées - Plan de recherche' une brève description du contexte de la recherche et indiquer concrètement quelles données de Statbel sont visées.
- Si les données sont destinées à un usage interne uniquement, vous ne devez pas compléter le point '2. Modalités de diffusion'.
- Au point '3. Mesures de sécurité interne', une estimation du nombre de personnes ayant un accès direct aux données suffit.
- La périodicité désigne la fréquence à laquelle vous avez besoin de mises à jour (p.ex. demande ponctuelle, tous les mois, tous les ans, etc.)
- La durée du stockage désigne la durée pendant laquelle les données sous forme agrégée seront conservées aux fins de la recherche avant d'être détruites.
- D'autres aspects qui peuvent être pertinents pour la protection des données doivent être mentionnés sous 'Autres: description'.

Veillez contacter le statisticien de Statbel concerné ou statbel.datarequests@economie.fgov.be si vous avez des questions supplémentaires.

Numéro du contrat		Réservé à Statbel
Cochez le motif de votre demande: <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> données agrégées pour usage interne <input type="checkbox"/> données agrégées à des fins de diffusion - open data excepté <input type="checkbox"/> diffusion des données agrégées via open data 		
Coordonnées de l'organisme qui introduit la demande (* facultatif)		
Dénomination	Université libre de Bruxelles, Institut de gestion de l'environnement et de l'aménagement du territoire (IGEAT)	
Statut juridique*	Cliquez ici pour taper le texte.	
Numéro BCE*	Cliquez ici pour taper le texte.	
Adresse*	Rue	Cliquez ici pour taper le texte.
	Numéro	Cliquez ici pour taper le texte.
	Boîte	Cliquez ici pour taper le texte.
	Code postal	Cliquez ici pour taper le texte.
	Commune	Cliquez ici pour taper le texte.
	Pays	Cliquez ici pour taper le texte.
Représentant légal de l'organisme (facultatif)		
Nom	Cliquez ici pour taper le texte.	
Prénom	Cliquez ici pour taper le texte.	
Fonction	Cliquez ici pour taper le texte.	
Demandeur / Personne de contact (obligatoire)		
Nom	Decroly	
Prénom	Jean-Michel	
Fonction	Professeur en sciences géographiques et promoteur de mémoire (de Deplus François)	
Adresse électronique	jmdecrol@ulb.ac.be (Francois.Deplus@ulb.be)	
Numéro de téléphone	+32(0)2 650 68 19 (0478 13 35 56)	
<input checked="" type="checkbox"/> J'accepte que Statbel utilise mes données pour traiter cette demande.		
1. DESCRIPTION DES DONNÉES DEMANDÉES / PLAN DE RECHERCHE		
Bases de données	Bases de données relatives aux décès par maladies cardiovasculaires par commune et à la population totale par commune.	
Variables + détail	1) nombre de décès par type de maladies cardiovasculaires par commune par sexe et par tranche d'âge (0 à 44 ans, 45 à 59 ans, 60 à 74 ans et plus de 75 ans). Les types de maladies sont les suivants et se réfèrent à la classification de la CIM. Premièrement, les décès par cardiopathies ischémiques (I20-I25) Secondement, les décès liés aux affections cardiopulmonaires/maladies de la circulation pulmonaire combinés aux décès liés aux autres formes de cardiopathies (I26-I51)	

Troisièmement, les décès liés aux maladies cérébrovasculaires (I60-I69) et enfin tous les décès liés aux maladies cardiovasculaires (I00-I99)

2) La population totale par commune par sexe et par tranche d'âge (0 à 44 ans, 45 à 59 ans, 60 à 74 ans et plus de 75 ans) qui permettra de calculer des taux de mortalité par type de maladies cardiovasculaires.

3) Au niveau de la temporalité, je voudrais avoir les données agrégées (sur 5 ans) au niveau du nombre de décès par type de maladie entre les années 2003 et 2007 et entre les années 2013 et 2017. Au niveau de la population totale, la même temporalité mais pas nécessairement des données agrégées puisqu'il n'y a pas de problème de confidentialité à ce niveau.

Ci-dessous, un tableau montrant une partie des données demandées mais à l'échelle des arrondissements administratifs.

	A	B	C	D	E	F	G
13	I00-I99	I20-I25	1	75+	11000	A ANTWERP	1208
14	I00-I99	I20-I25	2	00-44	11000	A ANTWERP	5
15	I00-I99	I20-I25	2	45-59	11000	A ANTWERP	34
16	I00-I99	I20-I25	2	60-74	11000	A ANTWERP	174
17	I00-I99	I20-I25	2	75+	11000	A ANTWERP	1145
18	I00-I99	I26-I51	1	00-44	11000	A ANTWERP	28
19	I00-I99	I26-I51	1	45-59	11000	A ANTWERP	96
20	I00-I99	I26-I51	1	60-74	11000	A ANTWERP	393
21	I00-I99	I26-I51	1	75+	11000	A ANTWERP	2057
22	I00-I99	I26-I51	2	00-44	11000	A ANTWERP	22
23	I00-I99	I26-I51	2	45-59	11000	A ANTWERP	56
24	I00-I99	I26-I51	2	60-74	11000	A ANTWERP	259
25	I00-I99	I26-I51	2	75+	11000	A ANTWERP	3224
26	I00-I99	I60-I69	1	00-44	11000	A ANTWERP	17
27	I00-I99	I60-I69	1	45-59	11000	A ANTWERP	51
28	I00-I99	I60-I69	1	60-74	11000	A ANTWERP	240
29	I00-I99	I60-I69	1	75+	11000	A ANTWERP	1159
30	I00-I99	I60-I69	2	00-44	11000	A ANTWERP	14
31	I00-I99	I60-I69	2	45-59	11000	A ANTWERP	43
32	I00-I99	I60-I69	2	60-74	11000	A ANTWERP	202
33	I00-I99	I60-I69	2	75+	11000	A ANTWERP	1620

Plan de recherche

Ces données serviront à produire différentes cartes liées à la mortalité cardiovasculaire à une échelle intermédiaire à l'échelle communale et à l'échelle des arrondissements administratifs (voir carte ci-dessous). Ces données de mortalité seront en outre standardisées (grâce aux données au niveau national). Certaines communes seront représentées mais ces dernières de même que chaque entité sur ces cartes dépasseront les 50 000 habitants, ceci permet d'éviter des effectifs de décès top petits. Par ailleurs, diverses analyses statistiques seront réalisées entre les mortalités de ces entités et diverses variables (revenus, accessibilité à un service d'urgence). S'il n'est pas possible d'obtenir des données par type de mortalité cardiovasculaire à cause d'effectifs trop faibles, j'espère que la mortalité totale par maladie cardiovasculaire sera disponible (I00-I99).

Découpage prévu si les données sont obtenues :

Les entités prévues sont les suivantes

Les arrondissements wallons de Mouscron, Ath, Thuin, Philippeville, Dinant, Neufchâteau, Arlon, Marche-en-Famenne, Bastogne, Huy,

Wareme et les arrondissements flamands d'Ypres, Roulers, Dixmude, Tielt, Furnes (Veurne), Eeklo, *Audenarde (Oudenaarde)*, Termonde (Dendermonde), Maaseik, Tongres

Au niveau communal, je voudrais avoir des données pour Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège, Gand, Bruges, Ostende, Alost, Verviers, Hasselt, Malines, Louvain, Courtrai, Anderlecht, Molenbeek Saint Jean et Uccle.

Secondement, je voudrais des entités non existantes correspondant à des grosses communes englobant une ou quelques communes périphériques. Ce type de données concerne :

Turnhout avec Oud-Turnhout et Vosselaar/ la petite commune de Zwijndrecht avec Anvers/ Lokeren et Saint Nicolas ensemble /Genk avec Dieppenbeek, Zutendaal, Opglabbeek et As/Tournai avec Estaimpuis, Pecq, Celles et Mont-de-L'Enclus.

Ensuite, des entités correspondant à des petits morceaux d'arrondissement :

Welvelgem et Menin (Menen) ensemble et les communes de Anzegem, Avelgem, Deerlijk, Harelbeke, Kuurne, Lendelede, Spiere-Helkijn, Waregem et Zwevegem ensemble. Ces entités sont situées dans l'arrondissement de Courtrai.

Les communes de Willebroek, Bornem, Puurs, Sint-Amans ensemble et les communes de Berlaar, Bonheiden, Duffel, Heist-op-den-Berg, Lier, Nijlen, Putte et Sint-Katelijne-Waver ensemble pour l'arrondissement de Malines

Les communes d'Antoing, Brunehaut, Leuze-en-Hainaut, Péruwelz et Rumes ensemble et qui sont situées dans l'arrondissement de Tournai.

Pour Bruxelles, les communes de Ganshoren, Jette, Koekelberg, Berchem Sainte Agathe ensemble. Saint-Josse et Bruxelles-ville ensemble. Forest et Saint-Gilles ensemble. Auderghem et Watermael-Boitsfort ensemble. Evere et Schaerbeek ensemble. Etterbeek et Ixelles. Woluwe St Pierre et Woluwe St Lambert ensemble.

Ensuite, je voudrais des informations pour des entités géographiques correspondant à des arrondissements mais sans leur chef-lieu (donc sans la commune représentant le chef-lieu).

Les entités dans ce cas sont les arrondissements de Mons, Charleroi, Namur, Liège, Gand, Bruges, Ostende, Alost.

Des arrondissements sans leur chef-lieu et sans une ou quelques communes. Ainsi, je voudrais toutes les communes de l'arrondissement d'Anvers mais sans la commune d'Anvers et de Zwijndrecht
Toutes les communes de l'arrondissement de Saint-Nicolas regroupées mais sans Lokeren et Saint-Nicolas

Toutes les communes de l'arrondissement d'Hasselt sans les communes d'Hasselt de Genk de Diepenbeek de Zutendaal de Opglabbeek et de As
Toutes les communes de l'arrondissement de Soignies mais sans La Louvière (je travaille avec les anciens arrondissements).

Enfin je voudrais des données sur des entités correspondant à des gros morceaux d'arrondissement.

Au niveau du Brabant wallon (arrondissement de Nivelles), je voudrais regrouper les communes suivantes :

Beauvechain, Chastre, Chaumont-Gistoux, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Mont-Saint-Guibert, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies, Walhain, Wavre qui constituent ensemble la partie est du BW.

Ensuite regrouper les communes de la partie ouest ensemble et qui correspond aux communes de

Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rebecq, Rixensart, Tubize, Villers-la-Ville, Waterloo.

Au niveau de l'arrondissement de Hal-Vilvorde, je voudrais faire deux entités regroupant les communes suivantes :

Beersel, Bever, Dilbeek, Drogenbos, Galmaarden, Gooik, Halle, Herne, Hoeilaart, Lennik, Liedekerke, Linkebeek, Overijse, Pepingen, Roosdaal, Rhode-Saint-Genèse (Sint-Genesius-Rode), Sint-Pieters-Leeuw, Ternat.

La seconde entité est constituée des communes suivantes :

Affligem, Asse, Grimbergen, Kampenhout, Kapelle-op-den-Bos, Kraainem, Londerzeel, Machelen, Meise, Merchtem, Opwijk, Steenokkerzeel, Vilvoorde, Wemmel, Wezembeek-Oppem, Zaventem, Zemst.

Pour l'arrondissement de Verviers, je voudrais une entité correspondant aux « cantons d'est »

(Amel, Bullange, Butgenbach, Burg-Reuland, Eupen, Kelmis, Lontzen, Raeren, Saint-Vith).

Une partie correspondant à l'arrondissement de Verviers mais sans Verviers et sans les cantons de l'est correspondant aux communes suivantes :

Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Points, Waimes, Welkenraedt

Au niveau de l'arrondissement de Turnhout je voudrais regrouper les communes suivantes :

Arendonk, Baarle-Hertog, Beerse, Dessel, Hoogstraten, Kasterlee, Lille, Merksplas, Mol, Ravels, Retie, Rijkevorsel, Vorselaar

Secondement :

Balen, Geel, Grobbendonk, Herentals, Herenthout, Herselt, Hulshout, Laakdal, Meerhout, Olen, Westerlo

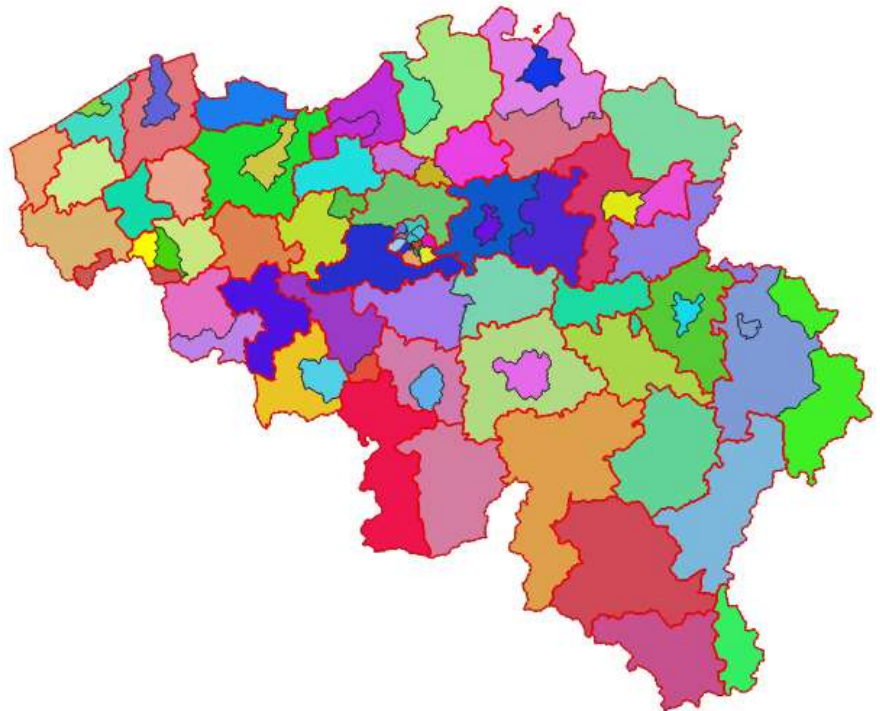
Enfin, pour l'arrondissement de Louvain je voudrais faire deux groupes avec les communes suivantes :

Aarschot, Begijnendijk, Bertem, Bierbeek, Boortmeerbeek, Haacht, Herent, Holsbeek, Huldenberg, Keerbergen, Kortenberg, Lubbeek, Oud-Heverlee, Rotselaar, Tervuren, Tremelo.

Secondement,

Bekkevoort, Boutersem, Diest, Geetbets, Glabbeek, Hoegaarden, Kortenaeken, Landen, Linter, Scherpenheuvel-Zichem, Tielt-Winge, Tienen, Zoutleeuw

Ci-dessous, le découpage désiré sous forme de carte:



2. MODALITES DE DIFFUSION

Produits de diffusion prévus

Klik hier om tekst te typen.

Règles de sécurité

Klik hier om tekst te typen.

3. MESURES DE SECURITE INTERNE

Enregistrement des données

Les données seront enregistrées uniquement sur l'ordinateur portable de François Deplus

Nombre de personnes ayant accès aux données

Une personne, Deplus François uniquement, tous les traitements faits sur ces données seront réalisés par lui-même et personne d'autre.

4. AUTRES DISPOSITIONS / REMARQUES	
Durée du contrat souhaitée	Quelques mois (maximum 5 mois), le temps que le mémoire de fin d'étude soit terminé.
Périodicité	Pas de périodicité requise
Durée du stockage	Jusqu'à la mi-juin si le mémoire est réussi en première session, mi-août si le mémoire doit être repassé en seconde session.
Autres: description	Cliquez ici pour taper le texte.

Pour le demandeur, Jean-Michel Decroly
(et Deplus François)

Date: 3/04/2021

Signature

